2016_12_08_CNAS_plenier_preparation_budget_DL 3
2016_10_07_CNAS_plenier_CR_penurie_mode_gestion 5
2016_10_07_CNAS_plenier_DL_SOLIDAIRES_CGT 11
2016_03_07_CNAS_GT_avenir_CR_absolue_necessite_bis 13
2016_02_17_CNAS_GT_avenir_CR_absolue_necessite 17
2016_01_07_CNAS_plenier_CR 21
2016_01_07_CNAS_plenier_DL 25
2016_prestations_AGRAF_ALPAF_EPAF 27

CNAS du 8 décembre

Déclaration liminaire

Le dernier CNAS de l'année 2016 se tient aujourd'hui 8 décembre avec, pour points à l'ordre du jour soumis au vote, le projet de budget pour 2017 et les plafonds de l'harmonisation tarifaire.

Si la proposition de ne pas augmenter les plafonds d'harmonisation tarifaire peut nous convenir, il n'en n'est pas de même du budget de l'action sociale pour 2017.

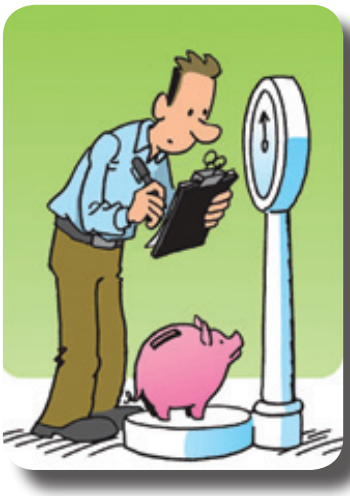

En effet, ce budget prévu pour un montant de 130,2 M€ marque une régression sans précédent de l'action sociale au sein du Ministère des Finances.

Après une année blanche pour ALPAF qui n'a pas perçu de subvention pour l'année 2016, cette association dédiée au logement des agents ne percevra que 14M€, bien en deçà des subventions antérieures.

C'est un véritable camouflet à l'encontre des agents et particulièrement des primo-arrivants dans notre ministère !

Le Ministre ignorerait-il, alors qu'il opère des suppressions massives d'emplois dans toutes les directions de son ministère, le niveau de recrutement, certes bien en deçà de ce que nous souhaitons mais néanmoins important, dans ces directions ?

Quel mépris pour des agents qui débutent en île de France, avec de très modestes salaires, et qui vont rencontrer, du fait de cette politique du logement au Ministère, les pires difficultés pour se loger !

Au-delà du logement, **ce budget de pénurie touche tous les pans de l'action sociale**, qu'il s'agisse des vacances /loisirs avec EPAF dont la subvention est en baisse de 4M€, des crédits pour la restauration en baisse de 5,2M€ alors que le coût des repas ne cesse d'augmenter tandis que la qualité baisse, contraignant ainsi les agents à ne plus fréquenter les structures de restauration du Ministère.

Quant à **l'aide à la parentalité,** elle est tout simplement reconduite alors que le nombre de berceaux proposés est très insuffisant au regard des besoins dont seuls 4,11 % peuvent être satisfaits !

Dans ces conditions, pour les parents, trouver une solution de garde pour leur(s) enfant(s) reste un parcours du combattant. Il oblige bien souvent à recourir, principalement pour les femmes, au congé parental ou au temps partiel avec toutes les conséquences sur la carrière et sur la retraite.

Ce n'est vraiment pas ainsi que le ministère pourra se montrer exemplaire dans sa lutte pour l'égalité Femmes/Hommes !

Ce budget ne laisse aucune marge de manœuvre pour des prestations nouvelles ou modifiées.

Aucune aide nouvelle ne pourra être apportée aux agents, aucun nouveau berceau de crèche ne pourra être mis en place.

Quant à la filière sociale, qui réclame la reconnaissance bien légitime de sa profession depuis des mois, la grogne persiste.

1

Les agents poursuivent la grève des statistiques et aucun rapport sur le service social n'est produit.

2

Ce conflit, c'est celui de l'inégalité Femmes/Hommes, pour une profession fortement féminisée.

3

Puisque Bercy se veut exemplaire dans sa lutte contre les discriminations Femmes/Hommes, Solidaires Finances exige du Ministère qu'il intervienne auprès de la Fonction Publique afin que la profession puisse entrer pleinement dans la catégorie A, avec des débouchés de carrière comme elle le mérite.

4

Enfin, le projet de note aux présidents de CDAS, dont nous reparlerons, nous interpelle en ce qu'il prévoit des ré-allocations de personnels entre départements. Ne serait-ce pas les prémices d'une régionalisation rampante ?

Vous nous éclairerez sur ce point.

Pour Solidaires Finances

ce budget 2017 marque un mépris pour les agents et consacre la régression de l'action sociale ministérielle,

dans un dialogue social quasi inexistant !

CNAS du 7 octobre 2016

Compte-rendu

La Pénurie désormais érigée en mode gestion !

Le Comité National de l'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 7 octobre avec l'ordre du jour suivant :

- approbation du PV du CNAS du 7 janvier 2016 ;
- bilan 2015 de l'action sociale (vote) ;
- perspectives budgétaires et conséquences ;
- suite et cadrage du cycle de concertation CTM/CNAS ;
- point sur le service social ;
- compte rendu d'activité des délégations ;
- présentation du club sportif des finances et de l'ATSCAF ;
- point sur le titre restaurant dématérialisé.

Bilan 2015 de l'action sociale

Ce bilan fait état d'une consommation de 139,8 M€ alors que le budget disponible était de 149,2 M€ soit une sous-consommation de près de 10 M€.

Dans un premier temps, Mme BRAUN LEMAIRE a refusé d'examiner point par point le bilan 2015, car il y avait eu selon elle des groupes de travail (GT) pour en discuter.

Les fédérations syndicales lui ayant fait observer que ces groupes de travail n'avaient pas, d'une part, été tenus sur tous les sujets et que, d'autre part, ils n'étaient pas accompagnés de procès verbaux, elle a accepté, après une suspension de séance à sa demande, de discuter de ce bilan.

S'agissant du poste **restauration**, qui représente 46 % des dépenses de l'action sociale, 64,4 M€ ont été dépensés pour un budget prévisionnel de 67,3 M€.

Solidaires Finances constate que les repas pour les agents coûtent de plus en plus pour une qualité dégradée alors que l'aide aux petites structures n'a pas été revalorisée depuis des années et met en péril bon nombre d'associations.

C'est ainsi que les agents délaissent peu à peu, et on peut les comprendre, la restauration collective.

On aboutit à une fréquentation moindre ce qui entraîne la fermeture de structures, objectif apparemment recherché par la DGFiP.

Le taux d'accès à une solution de restauration collective augmente (77,58%) alors même que le nombre de repas servis diminue (8,4 millions en 2015, 8,7 M en 2014, 8,94 M en 2013).

Pour illustrer son propos, **Solidaires Finances** a tenu à évoquer le cas précis de la restauration à REMIREMONT (Vosges) puis à ABBEVILLE (Somme), dans l'Eure et en Vendée.

Solidaires Finances a fait valoir l'absence totale de dialogue social qui a mis les agents et les organisations syndicales devant le fait accompli.

C'est une marque de mépris des directions à l'égard des personnels.

Ces fermetures de structures se font sans qu'une solution acceptable pour tous soit proposée.

Dans cette affaire, les directions font preuve d'une incompétence notoire et d'un mépris sans précédent !

Remiremont

Au centre des Finances Publiques de **Remiremont** (Vosges), la fermeture annoncée du restaurant administratif financier (RA) fait suite au départ de l'agent Berkani (réussite à un concours). Le président de la cantine a été sommé de fermer le restaurant et de dissoudre l'association de gestion. Deux courriers lui ont été envoyés par la DDFiP pendant les vacances d'été, sans respect des délais de préavis prévus dans les conventions passées entre le SG, la DGFiP et le prestataire de service de repas, les directions extérieures ayant des rationnaires et l'association. L'association n'a bien évidemment pas été consultée pour essayer de trouver une solution digne pouvant convenir au plus grand nombre. Tout a été organisé dans l'opacité totale, en catimini, entre le SG et la DDFiP (via la DGFiP).

Solution retenue : une convention avec l'hôpital de Remiremont, très contraignante, qui ne pourra pas accepter les agents entre 12 h et 12 h 45 et qui n'accordera pas aux agents la subvention interministérielle de 1,22 € !

Ceci ne tient pas compte du contexte économique et social dégradé dans un environnement rural difficile.

Le président de l'association et la section **Solidaires Finances Publiques** des Vosges ont réagi très vivement pour gagner du temps (la fermeture a été repoussée du 1er octobre au 1er décembre) et trouver une solution digne pour tous les agents du site.

Abbeville

Pour **Abbeville** (Somme), la structure a été fermée alors que les agents n'ont aucune solution et ne perçoivent pas le titre restaurant !

L'Eure

Dans **l'Eure**, la DDFiP profite du départ en retraite de l'agent de restauration pour décider de la fermeture.

Solidaires Finances a bien compris que l'embauche d'agents Berkani était terminée, ce qu'a confirmé la DGFiP.

Solidaires Finances a proposé, compte tenu de la sous-consommation en 2015 (2,9 M€), de donner davantage de subventions aux associations afin qu'elles puissent embaucher du personnel en remplacement d'agents Berkani.

Solidaires Finances a démontré qu'il fallait 26 000 € par an pour un agent de restauration alors que le titre restaurant pour les agents du site reviendrait à 33 000 €.

Le DGFiP a calculé qu'un agent de restauration reviendrait à 45 000 € !! D'où tient-elle ces chiffres ? Aucune explication n'a été fournie !!

Solidaires Finances s'est vivement opposée à toutes ces fermetures qui se font dans le mépris du dialogue social et dans l'ignorance totale des CHSCT.

Pour **Solidaires Finances**, la restauration des agents relève des conditions de vie au travail en plus d'être un problème de santé publique.

Solidaires Finances a indiqué que, dans les années 1970, avec la création des centres des impôts, l'ex DGI avait mis en place, dans la plupart des sites créés, de vraies structures de restauration, capables d'accueillir au moins 50 % des agents sur place.

C'était vécu comme un progrès social.

Aujourd'hui, on vit une régression sociale sans précédent avec la disparition programmée des structures de restauration, sans aucune analyse de fond sur la baisse de fréquentation.

On voit réapparaître la « gamelle», avec ou sans coin repas, comme après guerre.

Ce n'est pas glorieux pour le Ministère et la DGFiP qui sont loin d'être exemplaires sur ce sujet !

Solidaires déplore que la DGFiP ait une vision purement comptable sans le moindre regard social.

Enfin **Solidaires Finances** s'est interrogée sur le rôle véritable des délégations d'action sociale en matière de restauration.

Il avait en effet été indiqué aux membres du CNAS que les délégués devaient aider les associations de restauration dans leur gestion, dans le choix de leur prestataire et les assister en cas de difficultés.

On se rend compte au travers de ces différents dossiers évoqués qu'il n'en n'est rien, que le rôle dévolu aux délégués est, comme auparavant, de rechercher des solutions alternatives sans se préoccuper de la survie des associations, d'accompagner les directions dans leurs choix au détriment des associations.

Par ailleurs, **Solidaires Finances** a exigé que la DGFiP transmette sa circulaire d'octobre 2015 sur la restauration à chaque président et trésorier de chaque association qui sont les premiers concernés.

Pour le logement, ALPAF n'a perçu qu'une subvention de 20,8 M€ alors qu'il était prévu 23 ,5 M€.

L'association EPAF a quant à elle perçu 500 000 € de moins alors qu'elle a du payer, comme les autres associations, le loyer des locaux du VALMY pour 1,2 M€.

Enfin, les sommes versées pour la protection sociale complémentaire se sont élevées à 5 M€ alors que la prévision était de 9,5 M€.

Solidaires Finances a indiqué que, pour elle, il s'agissait d'une sous-consommation organisée.

En effet, les besoins en logements sont une réalité avec les recrutements actuels en île de France, sachant qu'en 2016 ALPAF n'a pas réussi à honorer toutes les demandes en foyers meublés (100 agents ont dû trouver eux-mêmes une solution de logement)

EPAF ne cesse de faire des efforts en termes de rationalisation et de restructuration afin de boucler son budget.

Enfin, beaucoup d'agents se trouvent dans des situations difficiles et se voient refuser des aides alors que le budget d'action sociale aurait permis de les secourir.

Pour **Solidaires Finances**, les raisons étaient donc multiples pour une pleine consommation budgétaire.

Toutes les fédérations ont voté contre le bilan 2015 de l'action sociale.

Perspectives budgétaires et conséquences

Le projet de budget pour 2017 fait état d'un budget d'action sociale de 124,12 M€ sur lequel s'appliquera une mise en réserve de 8 %.

SONT AINSI PRÉVUS :

- 64 M€ pour la restauration (dont le titre restaurant)
- 14,3 M€ pour le logement (ALPAF)
- 24,2 M€ pour le tourisme social (EPAF)
- 4 M€ pour la protection sociale complémentaire
- 6,67 M€ pour les associations culturelles (ATSCAF, CSMF, ….)
- 4,54 M€ pour l'aide à la parentalité (crèches, CESU 6/12 ans)
- 4,9 M€ pour les crédits d'action locale
- 1,5 M€ pour le fonctionnement

☹ ***Mme BRAUN LEMAIRE a indiqué que ce budget avait été constitué à partir du budget consommé en 2015 et que la réserve pouvait être levée à tout moment.***

Solidaires Finances a fait remarquer que si la mécanique budgétaire était peut-être nouvelle, le compte n'y était pas dès lors que le budget réalisé en 2015 s'élevait à près de 140 millions d'€ et non pas 124,12 M€.

Les fédérations syndicales ont dénoncé l'escroquerie intellectuelle de ce budget.

association ALPAF

Elle devrait percevoir une subvention de 14,3 M€, bien en deçà de celle de 2015 (23,2 M€) et ne pourra utiliser ses réserves qu'à hauteur de 5 M€.

Solidaires Finances a dénoncé les mesures concernant ALPAF qui n'est autorisée à n'utiliser qu'un partie de ses réserves, ce qui remet en cause son autonomie et le rôle du conseil de surveillance.

Par ailleurs, Mme BRAUN LEMAIRE a fixé pour ALPAF un objectif de réservation de 70 à 80 logements par an, en contradiction avec la convention d'objectifs et de moyens signée en janvier 2017 pour une durée de 3 ans et qui fixait un objectif de 120 logements par an !

☹ ***M . ESTOURNET a cru bon de mettre en avant les logements « rendus pour un tour » et qui ne trouvaient pas preneur au Ministère pour justifier cette baisse d'objectif.***

Solidaires Finances a répondu que cet argument n'était pas recevable, que ces logements « rendus pour un tour » étaient pour la plupart définitivement perdus et de toutes façons pas disponibles dans l'immédiat.

Pour **Solidaires Finances**, l'urgence est de loger de façon pérenne tous les agents récemment affectés en île de France, d'autant que les agents C sont désormais maintenus à résidence pour trois ans.

Il faut aussi anticiper sur les futurs recrutements.

ALPAF a t-elle les moyens de cette politique ? Nous ne le pensons pas compte tenu des restrictions.

☹ ***Mme BRAUN LEMAIRE a bien annoncé qu'il fallait partir des besoins des agents pour établir le budget.***

Quelle hypocrisie !

Elle ne s'est visiblement pas basée sur les besoins en logements mais elle a bel et bien adapté les objectifs de réservations de logements au budget alloué à ALPAF.

La restauration collective

S'agissant de la **restauration, Solidaires Finances** a une fois de plus dénoncé la politique de fermeture des petites structures de restauration dans le plus grand mépris des agents et l'absence d'augmentation depuis des années de l'aide aux petites structures.

Elle a aussi mis l'accent sur les tarifs pratiqués, trop élevés, qui dissuadent les agents qui ont désormais de plus en plus recours à la « gamelle ».

association EPAF

Pour EPAF, le directeur général des services, M. BAZILE , a dressé un tableau idyllique de la situation, bien éloigné de la réalité !

EPAF prévoit tous séjours confondus 11200 colons pour 2017 (il y en avait 14 600 en 2008 !), disant que la baisse est enrayée mais on constate que chaque année le nombre diminue !

EPAF a mis en place des séjours courts et de proximité pour les enfants âgés de 4 à 11 ans, à charge pour les parents d'aller eux-mêmes conduire et rechercher leurs enfants.

Ces séjours à moindres frais pour EPAF compensent les coûts plus élevés des autres séjours.

Ce qui est à craindre, c'est qu 'EPAF généralise la prise en charge des transports pour tous.

Quant aux séjours familles et à thèmes, il considère qu'ils restent très attractifs, surtout en basse et moyenne saison et qu'il faut consacrer des moyens pour l'entretien et l'amélioration des résidences pour qu' EPAF reste compétitive.

La subvention ramenée pour 2017 de 26,9 M€ à 24,2 M€ serait sans incidence pour EPAF ?!?

Solidaires Finances avec la CGT est loin de partager cet avis car pour les catégories C et B , les tarifs des colonies de vacances comme celui des résidences sont trop élevés, particulièrement en haute saison quand les familles partent en vacances.

Si les subventions étaient à hauteur des besoins, EPAF pourrait pratiquer des tarifs plus sociaux, en adéquation avec les possibilités contributives des agents.

Le service social

Compte tenu du mouvement de grève qui a affecté le service social et de la non remise des statistiques par les assistant(e)s de service social (ASS) au Secrétariat Général, ce dernier s'est donc trouvé dans l'incapacité de fournir un bilan du service social pour 2015.

En effet, les assistant(e)s de service social ont entamé une longue action contre PPCR pour leur filière et la mise en place du RIFSEEP.

Dans ces deux processus, les ASS se retrouvent certes dans la catégorie A, mais « le petit A », sans débouché de carrière et avec des primes (RIFSEEP) qui seront inférieures à celles d'un cadre C.

Mme BRAUN LEMAIRE a indiqué :

- *une attribution de points de NBI (paru au journal officiel du 15/09/16) pour tous les ASS du Ministère ;*
- *la rédaction d'une circulaire en cours de finalisation pour l'exercice du service social au sein du Ministère.*

Solidaires Finances a indiqué que les ASS sont en très large majorité des femmes et qu'à ce titre elles sont discriminées.

Elles ont un diplôme BAC + 3, elles sont recrutées par voie de concours ce qui devrait les faire entrer de plein droit et depuis toujours en catégorie A.

L'absence de débouché de carrière n'est pas admissible, les ASS ayant de l'ancienneté et qui deviennent encadrantes devraient accéder à la catégorie A+, or il n'en est rien.

Solidaires Finances n'est pas convaincue que ces mesures ministérielles suffisent à apaiser la grogne du secteur et répondent aux exigences des personnels concernés d'une vraie reconnaissance professionnelle avec une vraie évolution de carrière et des débouchés.

Solidaires Finances revendique une véritable reconnaissance de la profession, que le « social » soit valorisé et que ceci se traduise dans les rémunérations.

Elle demande au Ministère de porter ces revendications devant la Fonction Publique quand bien même les ASS du ministère ne représentent qu'un petit corps (130 ASS) sur l'ensemble des 30 000 ASS de la Fonction Publique.

Par ailleurs, **Solidaires Finances** a demandé un bilan annuel et exhaustif sur le service social dans les DIRRECTE et les DDI vis-à-vis des agents du Ministère (combien d'agents rencontrés, quels motifs, quelles aides financières attribuées etc)

Cycle de concertation CTM/CNAS

☹ *Mme BRAUN LEMAIRE a indiqué qu'il fallait reprendre les discussions pour une action sociale rénovée et modernisée qui prenne en compte les besoins des agents.*

Solidaires Finances a fait valoir qu'elle était ouverte à la discussion mais qu'elle ne prioriserait pas un sujet sur un autre : quand les besoins existent, l'administration doit y répondre.

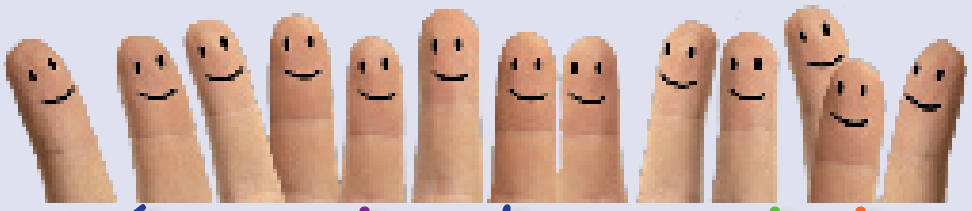

Présentation des associations

Le club sportif du ministère des Finances (CSMF)

Créé en 1919, ses activités s'exercent essentiellement à Paris Bercy (CASC), Paris Paganini (20ème), Paris Bellan, Paris Chevaleret (13ème) et à Ivry.

Le club compte 2006 adhérents actifs, 40 dirigeants bénévoles, 3 moniteurs fonctionnaires et 14 intervenants contractuels.

Ses moyens financiers : les cotisations des adhérents, la subvention du ministère correspondant aux salaires des fonctionnaires détachés près du club, la mise à disposition de locaux par le ministère sur les sites énumérés (aides indirectes), partenariats et soutiens pour les compétitions.

Les activités du CSMF sont tout à fait louables mais réservées à l'administration centrale et Paris.

Solidaires Finances a demandé que de telles activités soient déployées sur tout le territoire avec des moyens donnés par le Secrétariat Général (SG).

L'ATSCAF

L'association observe une baisse de ses adhérents depuis 2013. Elle en compte en 2016 48 000.

Elle dispose de centres de vacances à Seignosse (Landes), Megève (haute-Savoie), Méribel et Val d'Isère (Savoie).

Elle vient de mettre en vente sa résidence de Juan les Pins, qui nécessitait de gros travaux trop coûteux.

Elle propose des voyages dans le monde entier (17 destinations différentes chaque année) ainsi que des activités sportives et culturelles sur l'ensemble du territoire.

L'ATSCAF bénéficie d'une subvention ministérielle de 3,4 M€ dont 2,7 M€ pour la rémunération des personnels mis à disposition.

Compte tenu de la subvention accordée prise sur le budget de l'action sociale, **Solidaires Finances** a demandé que désormais l'ATSCAF soit en mesure de présenter annuellement un bilan financier et un budget prévisionnel.

Par ailleurs, elle a souhaité une présence renforcée d'ATSCAF sur l'ensemble du territoire pour les activités sportives et culturelles en lien avec les délégations d'action sociale.

Questions diverses

Déménagement de l'INSEE à Montrouge : en principe, les agents devraient relever, lorsque le déménagement sera opérationnel du CDAS des Hauts de Seine

Soutien scolaire : lorsque les CDAS prévoient dans leurs activités du soutien scolaire, y a-t-il une obligation pour les délégations d'avoir recours à « profs experts » ?

Dans la mesure où il n'y a pas de marché national ou régional avec ce type d'organismes, chaque délégation est libre de son choix.

Restauration à Clermont-Ferrand : la DGFiP avait annoncé au mois de juin une fusion des trois structures de restauration. Qu'en est-il ?

Réponse : plusieurs options, fusionner les trois associations ou le maintien en l'état, l'idée d'une cuisine centrale est en cours d'étude mais soulève de nombreux problèmes qui ne seront pas aisés à résoudre d'où peut être un abandon de cette idée.

Restauration à Vannes : les agents de la DGFiP qui sont installés dans le centre-ville peuvent se restaurer à proximité immédiate dans un restaurant administratif financier (RA) ou dans un restaurant inter administratif (RIA). Les agents devraient être transférés en 2018 dans les locaux d'une cité administrative en construction située en périphérie, éloignée de tout commerce et de tout service. Seul service à proximale : l'hôpital.

Aucune structure de restauration n'est prévue pour les 280 agents de la DGFiP mais plus largement pour les 650 agents qui travailleront dans cette cité.

Seule proposition du préfet : passer un accord avec la direction de l'hôpital pour agrandir le restaurant et accueillir...80 rationnaires ! Et le coût de cette construction sera répercuté sur le prix des tickets réclamé aux agents !

Aucune proposition de la part de la DGFiP !

Le SG se dit favorable à une construction de RIA amis il ne fait rien pour emporter l'aval du préfet.

Solidaires Finances qui avait fait un courrier à Mme BRAUN LEMAIRE en juin 2016, courrier resté sans réponse, a réitéré sa demande d'un RA ou d'un RIA construit dans l'enceinte de la cité pouvant accueillir tous les agents, d'autant que le permis de construire pour les plans actuels a été refusé.

Solidaires Finances a précisé que les agents n'avaient pas choisi de rejoindre cette cité et qu'en tout état de cause, ils ne devaient pas voir leurs conditions de travail dégradées. Or, tel serait bien le cas en l'absence d'une restauration de proximité pouvant tous les accueillir, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Ont participé à ce CNAS :

- Benoîte MAHIEU
- Éliane LECONTE
- Chantal GSELL
- Patrick DUHEM
- Baptiste ALAGUILLAUME
- Martial BECK

Le prochain CNAS aura lieu le 8 décembre.

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort... C'est une absolue nécessité !

DÉCLARATION LIMINAIRE
CNAS DU 7 octobre 2016

Au cours du 2ème semestre 2015, suite aux annonces du CTM du 13 octobre, les Fédérations syndicales des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT et CFTC/UNSA ont boycotté les instances de l'action sociale et ont exprimé à diverses reprises les motifs de leur mécontentement.

Elles ont notamment dénoncé la véritable remise en cause de la politique sociale dans les ministères économiques et financiers (MEF) par la ponction de 30 millions d'€ des crédits dédiés à l'action sociale pour 2016.

Au cours du 1er semestre 2016, les Fédérations syndicales sont revenues à la table des négociations. C'est ainsi qu'elles ont participé de manière constructive aux deux groupes de travail CTM/CNAS des mois de février et mars.

Ces rencontres avaient pour but, pour nos Fédérations, d'élaborer un budget d'action sociale au plus près des besoins des agents.

Ces besoins ont été repris dans le courrier que nos deux Fédérations vous ont adressé le 28 juin dernier.

Au CTM du 4 octobre, le Ministre a annoncé que le budget dévolu à l'action sociale *« garantissait un niveau élevé et inchangé des prestations pour les agents de Bercy »* sans toutefois donner de chiffres.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir le jour même, sur le site performance publique, le budget chiffré de l'action sociale, toujours en retrait par rapport à celui de 2015.

Notre crainte d'une diminution du budget 2017 était bien fondée !

L'administration s'abrite derrière une nouvelle mécanique budgétaire qui part des crédits consommés de 2015 pour établir et justifier son budget 2017.

C'est ainsi qu'on observe des baisses importantes sur différents postes à savoir:

- **Baisse de 5,2 M€ des crédits pour la restauration**
- **Baisse de 4 M€ de la subvention d'EPAF**
- **Une subvention de 14,3 M€ pour ALPAF alors qu'en 2015 elle s'élevait à 26,25 M€**
- **Baisse de 500 000 € des crédits consacrés à la parentalité**
- **Baisse de 7,2 M€ de la participation de l'Etat employeur à la protection sociale complémentaire**
- **Baisse de 800 000 € des subventions aux associations socio-culturelles**
- **Baisse de 70 000 € des crédits alloués aux CDAS**

Dans ce budget, on ne constate aucune hausse !

Ce budget 2017 serait construit sur la consommation de 2015 mais si la totalité du budget 2015 n'a pas été consommée, c'est qu'il n'y a pas de volonté politique pour qu'il le soit !

Nous considérons que le budget alloué aux politiques sociales consacre une véritable régression de l'action sociale et ne correspond pas aux besoins exprimés par les agents. Les agents des finances ont vu une baisse de 7,2% de leur pouvoir d'achat depuis 2010 et ce ne sont pas les modiques augmentations du point d'indice de 0,6% au mois de juillet et 0,6% en février qui permettront un rattrapage !

La baisse constante des effectifs, les restructurations de toute nature, les suppressions de services fragilisent les agents dont les conditions de vie au travail se dégradent. Alors pour les agents l'action sociale revêt toute son importance et devient une vraie nécessité.

Si les aides pécuniaires et secours ont été délivrés en 2015 pour 3,3 M€, nous savons que la réalité est bien au-delà de ce montant.

Trop d'agents n'osent pas se rendre au service social pour demander une aide par pudeur, par honte ou par manque de confiance.

S'agissant d'ALPAF elle rencontre pour cette année 2016, des difficultés pour loger tous les agents de catégorie C arrivant en île de France.

Or la subvention prévue pour 2017 ne permettra pas de réserver tous les logements dont les agents ont réellement besoin.

Est-ce à dire que les objectifs d'ALPAF sont revus à la baisse ?

La baisse de la subvention à EPAF de 4 M€ va obliger l'association à augmenter ses tarifs de colonies de vacances et à réduire son catalogue vacances familles, faute de moyens. Vous auriez voulu sanctionner EPAF pour avoir osé quitter l'immeuble du VALMY afin de diminuer ses charges de loyers que vous ne vous y seriez pas pris autrement. Ce n'est certainement pas en augmentant les tarifs de cette manière qu'EPAF fera revenir les colons, le porte monnaie des agents n'étant pas extensible, bien au contraire.

La baisse des crédits consacrés à la restauration est un vrai scandale, quand on connaît le prix payé par les agents en île de France ou en province pour des repas de moindre qualité. La DGFIP ne veut plus participer aux salaires des personnels de restauration et décide sans dialogue social la fermeture pure et simple des petites structures. Quant à la subvention aux petites structures de restauration, elle n'a pas été réévaluée depuis des années.

Quant à l'aide à la parentalité, aucune nouvelle réservation de places en crèche n'est prévue, il faudra se contenter des 504 berceaux pour 12251 enfants de moins de 3 ans. Ce n'est pas avec seulement 4,11% de satisfaction des besoins de places en crèches pour l'ensemble des agents que notre ministère compte régler l'égalité femmes/hommes.

Quelle hypocrisie !!

Ce projet de budget pour 2017 est une marque de mépris pour tous les agents de Bercy et une véritable provocation.

Il consacre une régression sociale sans précédent dans un dialogue social inexistant.

Nos fédérations sont attachées à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui réponde aux attentes des agents. C'est pourquoi elles réaffirment leur volonté de garantir l'action sociale comme une priorité des politiques ministérielles ce que ne démontre pas ce projet de budget.

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort...

C'est une absolue nécessité !

2ème volet

Dans le prolongement du groupe de travail (GT) du 17 février, un deuxième GT du cycle de discussions sur l'action sociale s'est réuni le 7 mars 2016, présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, directrice des ressources humaines, adjointe au Secrétaire Général.
L'ordre du jour portait sur :

- le devenir des prestations d'action sociale de loisirs ;
- la gouvernance des associations (la place et le rôle des organisations syndicales dans les associations).

Au préalable, **Solidaires Finances** a interrogé la directrice sur trois sujets :

- le report du groupe de travail «restauration» prévu le 10 mars, au second semestre. Si cette information était confirmée, nous ne pouvons qu'être inquiets, au vu du nombre de plus en plus important de disparitions de structures et ce sans aucune information, que le report de ce groupe de travail ne mette les organisations syndicales devant le fait accompli de nouvelles suppressions;
- l'absence de la communication de la liste des postes supprimés dans les délégations promises aux fédérations lors du CNAS du 7 janvier. Devrions nous interpréter cette absence comme un bon signe selon l'adage «pas de nouvelle, bonne nouvelle» ?
- la re-négociation des loyers de l'immeuble « Valmy »,mmeuble qui héberge à titre payant les trois associations - ce qui pèse sur le budget de chacune d'elle - et dont le bail arrive à expiration très prochainement. Les Fédérations ont appris par la «bande» il y a quelques jours que l'association EPAF avait décidé de déménager afin de réaliser des économies.

Les réponses de la directrice.

Concernant le groupe de travail restauration, elle indique que ce report est dû aux difficultés rencontrées par le service pour rassembler tous les éléments d'information necessaires pour le tenir mais, qu'en tout état de cause, il serait convoqué au début du 2ème trimestre.

S'agissant des emplois dans les délégations, elle a annoncé qu'il y avait stabilisation des effectifs pour 2016, donc aucune nouvelle suppression. Une «bonne» nouvelle toute relative néanmoins, compte tenu des suppressions antérieures et de la baisse de 28 M€ du budget de l'action sociale.

Enfin, concernant la renégociation des loyers du « Valmy » dont le bail arrive à expiration au 31 mars, elle annonce que cette négociation est pilotée par France Domaine (logique économique et budgétaire) avec deux options possibles : soit un bail de 3 ans avec baisse de loyer, soit un bail annuel avec maintien du loyer.

Elle confirme que les trois associations ALPAF, AGRAF et EPAF hébergées au Valmy ont la possibilité d'en partir si elles le souhaitent. Elle confirme également la décision d'EPAF de quitter le « Valmy » au 1er septembre pour un bâtiment à Montreuil moins onéreux.

Solidaires Finances déplore l'absence totale de transparence d'EPAF notamment sur ce sujet, ni les membres du CNAS, ni les représentants des personnels à l'assemblée générale n'ayant pas été officiellement informés. C'est bien la preuve une fois de plus de l'opacité du fonctionnement des associations qui justifie l'exigence d'une meilleure circulation de l'information entre les différentes instances chargées de faire vivre l'action sociale ministérielle.

2016_03_07_CNAS_GT_avenir_CR_absolue_necessite_bis

Suite de l'examen des besoins

Les prestations de loisirs

Les dépenses de ce secteur représentent 28,6% du budget de l'action sociale.

Pour EPAF, entre 2010 et 2015, on note une érosion des bénéficiaires des colonies de vacances. Pour le directeur de l'EPAF, celà s'explique par une baisse des effectifs et la multiplication des situations monoparentales.

Pour le secteur vacances familles, les chiffres de fréquentation sont également en diminution. Cette situation est dûe selon le directeur de l' EPAF à une forte concurrence dans ce domaine et à une préférence pour les vacances en bord de mer.

Il précise que l'offre du catalogue s'est élargie avec l'ouverture en 2015 de la résidence de VENDRES (Hérault) à forte capacité d'accueil et, à l'automne prochain, celle de La Saline sur l'île de la Réunion.

Il rappelle que l'objectif d' EPAF est d'accueillir :

- s'agissant des colonies, tous les enfants y compris ceux en situation de handicap pour lesquels les parents en font la demande ;
- concernant vacances familles, en priorité durant les vacances scolaires et en fonction des places disponibles, les familles à revenus modestes.

Solidaires Finances souhaite qu'EPAF étudie et chiffre la possibilité d'organiser des colonies de vacances à la Toussaint dès lors qu'il est désormais institués deux semaines de vacances scolaires à cette période. En effet certains CDAS pour répondre à la demande, organisent déjà cette prise en charge sur leur propre budget.

S'agissant du parc EPAF difficilement rempli l'été concernant les séjours à la campagne ou à la montagne, nous avons ré-exprimé la nécessité d'investir dans l'installation de piscines pour ces résidences.

Solidaires Finances refuse que soit privilégié en investissement, entretien ,etc... un centre de vacances, Vendres par exemple, au détriment des autres.

Solidaires Finances a dénoncé la remise par EPAF à France Domaine de la résidence de Cervières en 2014 sans que les membres de l'assemblée générale, du CNAS, et du Conseil de surveillance n'aient été informés.

Cette décision, « justifiée » par l'absence d'investissement et de travaux, est inadmissible et inacceptable. Serait-ce un procédé utilisé pour se débarrasser de sites ?

L'avenir de la résidence de colonies de vacances de La Baule (Loire Atlantique) est inquiétant. Bien que très bien située géographiquement, et disposant d'un grand parc, celle-ci est laissée à l'abandon faute d'entretien.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** exige la remise à niveau et aux normes de cette structure pour des colonies ou que soient effectués des travaux de réaménagement pour en faire une résidence de vacances.

Il appartient à l'État propriétaire de pourvoir à l'entretien du patrimoine mis à disposition d' EPAF. Nous n'accepterons pas de laisser ce bien se dégrader inexorablement afin que certains puissent s'en débarrasser.

ATSCAF, Place des Arts, CMSF, Coopérative

S'agissant des associations ATSCAF, Place des Arts, Centre Sportif des Finances et Coopérative des Finances, **Solidaires Finances** souhaite que l'ensemble de ces associations puissent étendre le bénéfice de leurs prestations à tout le territoire afin de bénéficier à tous les agents.

Pour **Solidaires Finances,** ces différentes associations ont leur place au sein des MEFs bien qu'elles soient essentiellement, sauf ATSCAF, à visée parisienne.

Le budget de l'action sociale participe au financement de ces associations à hauteur de 6,8 M€ dont 5,8M€ au titre de la masse salariale. Le budget de l'action sociale est national, c'est pourquoi **Solidaires Finances** demande que l'action et les prestations de ces associations le soient également.

Concernant plus particulièrement l'ATSCAF, **Solidaires Finances** souhaite que cette dernière s'inscrive plus dans l'action sociale des délégations. **Solidaires Finances** estime bien qu'elle dispose de six résidences (trois à la mer et trois à la montagne), qu'elle ne fait pas pour autant concurrence à EPAF mais qu'elle est complémentaire. Ainsi ATSCAF intervient sur le domaine des activités sportives, or l'action sociale ministérielle n'a pas de véritable approche sportive et n'en favorise pas la pratique.

Des liens sont à établir entre l'ATSCAF et les délégations. A titre d'exemple l'action sociale pourrait financer le coupon sport de l'ANCV (Agence Nationale pour le Chèque-Vacances).

Dès lors que des subventions sont versées à ces associations, **Solidaires Finances** estime que le CNAS a un droit de regard sur leurs activités et qu'elles doivent justifier leur action.

Solidaires Finances a réclamé la mise en place d'un groupe de travail spécifique avec l'ATSCAF.

Gouvernance des associations ALPAF, AGRAF, EPAF.

Mme BRAUN-LEMAIRE ne souhaite pas remettre en cause la structuration élaborée il y a une dizaine d'années et mise en place en 2007.

Pour elle, c'est le fonctionnement qui doit être revu et l'articulation avec les différentes instances.

Pour **Solidaires Finances,** cela passe par :

- davantage de transparence à tous niveaux dans le fonctionnement des trois associations et une meilleure circulation de l'information entre les trois instances (Assemblée générale, CNAS, Conseil de surveillance) ;
- la mise en place d'un calendrier de réunions de chaque instance précisant les thématiques, les ordres du jour. Ce calendrier devra être adressé à tous les instances le plus en amont possible ;
- la mise en place d'un système de relevé de discussions permettant d'établir un fil rouge entre les différents thèmes.

Pour **Solidaires Finances**, ce sont les conditions nécessaires selon nous afin de pouvoir croiser les informations avant la prise de décision et ne pas être mis devant le fait accompli.

Solidaires Finances a dénoncé le manque de transparence au sein des associations : à titre d'exemple, apprendre incidemment des licenciements de personnels de droit privé ou le déménagement des services d'une association, interroge necessairement sur la façon de faire.

Contrairement aux réponses de Mme BRAUN-LEMAIRE, **Solidaires Finances** pense qu'il est impératif que les représentants syndicaux aux assemblées générales soient informés de tous ces événements en amont notamment parce qu'ils ont également des conséquences budgétaires.

Loyers, versements d'indemnités de licenciements, ce sont autant de possibilités pécuniaires en moins et donc de prestations en moins pour les agents.

Demander aux représentants des personnels de voter un budget sans en connaître tous les tenants et les aboutissants n'est absolument pas acceptable.

Mme BRAUN-LEMAIRE a proposé que des discussions sur les orientations de l'action sociale aient à nouveau lieu lors du groupe de travail prévu le 10 mai.

A cette occasion, le Secrétariat Général (SG) devrait être en mesure de faire ses propositions concernant les orientations et le budget de l'action sociale pour 2017.

D'ores et déjà, compte tenu des propos tenus tant par les responsables des associations et les hésitations de l'administration lors de ce groupe de travail, **Solidaires Finances** a quelques inquiétudes quant à des évolutions notables concernant la transparence de la gouvernance des associations.

Nous craignons de voir peu d'évolution en matière de transparence.

Pour **Solidaires Finances**, cela est clair : les représentants des personnels tant dans les assemblées générales qu'au CNAS doivent obtenir cette transparence. C'est une exigence et c'est une garantie pour obtenir des prestations de qualité aux meilleurs prix pour les agents.

Solidaires Finances continuera à porter les revendications des agents pour une action sociale de proximité et de haut niveau répondant aux besoins de tous les agents.

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

Filière Sociale

Les agents exigent toujours la reconnaissance de leur métier.

Les raisons de la colère !

Depuis plusieurs mois voire plusieurs années les personnels de la filière sociale des MEFs – Assistants Service Social (ASS) et Conseillers Techniques régionaux de Service Social (CTR SS) se battent pour la reconnaissance de leurs métiers.

Les **ASS** malgré un niveau de recrutement à BAC +3 (avec un diplôme d'Etat doublé d'un concours) sont classés dans le NES de la catégorie B

Les **CTR SS** classés en catégorie A voient leur carrière se terminer au 9 éme échelon (IM 604) sans aucune autre perspective de carrière. Il leur est interdit d'intégrer le corps des attachés (IM 658) et de passer les concours de catégorie A+. Condamnés à vie à n'être que de petits A. Depuis 2010, ils sont mobilisés pour obtenir l'intégration dans le corps d'attachés. Lors du reclassement dans le corps Interministériel (CIGEM) en 2012, certains ont même perdu leur ancienneté acquise et vu baisser leur rémunération.

Ils sont chargés :

- de l'encadrement technique et hiérarchique régional de 8 à 15 ASS selon les régions - élaboration des plans de formation, du DUERP-PAP de la filière sociale, recrutement et évaluation,… - et de l'animation du réseau sachant que celui-ci impose la continuité de service (gestion du tableau des absences et remplacement afin de couvrir le territoire en permanence) ;
- de l'offre du service social en région ;
- du conseil technique sur les situations difficiles et complexes ;
- de la mise en œuvre des conventions partenariales ou de mutualisation avec les autres ministères notamment ;
- de la décision d'attribution des aides financières des agents suivis par les assistants de service social (dossiers montés par les ASS transmis pour décision aux CTR SS) ;
- ….

La mobilisation de la filière sociale aux MEFs impose un «contrôle» dans la mise en place du RIFSEEP

La mobilisation unitaire des CTR SS des MEFS soutenus depuis mai 2014 par SUD Centrale SOLIDAIRES, CGT, puis FO pour une vraie reconnaissance de leur métier et la mobilisation, plus récente, des ASS (pétition interministérielle CFDT et UNSA) ont permis un certain contrôle dans la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1er janvier 2016 (application concernant l'ensemble des corps administratifs de l'ensemble des ministères). Ce « contrôle » relatif d'une application au rabais (plafonds niveau C pour les ASS et B pour les CTR SS) s'est traduit par :

- un ajustement des plafonds grâce au basculement dans le groupe de fonctions le plus élevé (groupe 1) pour les CTRSS ;
- la garantie des barèmes indemnitaires pour les ASS par la promesse de l'attribution de points NBI sous condition.

Après l'échec du groupe travail sur l'avenir des agents de la filière sociale des MEFs du 10 février en administration centrale, les fédérations des finances Solidaires, CGT et FO ont, à leur tour, interpellé la Directrice des Ressources Humaines, Isabelle Braun-Lemaire, lors d'un groupe de travail dédié à l'action sociale le 17 février. Elles ont exigé que des « solutions satisfaisantes soient trouvées avant le CTM prévu le 6 avril prochain».

La mobilisation continue selon des modalités différentes.

A ce jour les ASS et CTR SS attendent toujours. Las d'attendre plusieurs actions ont été initiées par les collectifs respectifs :

Concernant les CTR SS qui, se sentent de plus en plus méprisés :

- Interpellation des ministres et du Secrétaire général des MEFs (juillet/août 2014) ;
- Description de la spécificité de leurs missions distinctes, de celles décrites dans la circulaire DGAFP (juillet 2015) ;
- Courrier individuel adressé à la Directrice des Ressources Humaines ;
- Non transmission du DUERP des ASS qu'elles jugent inopérant (octobre 2015) ;
- Saisie individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire du dossier professionnel (février 2016) ;
- Non-participation à la rédaction du rapport national d'activité du service social ;
- Non-transmission des CREP des ASS (actuellement).

Concernant les ASS :

- Pétition interministérielle contre l'application du RIFSEEP ;
- Courrier individuel adressé à la directrice des Ressources Humaines (décembre 2015 et reprise en mars 2016) ;
- Saisie individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire du dossier professionnel ;
- non remontées sauf exceptions des aides pécuniaires (action commencée en décembre 2015 et reprise en mars 2016).

Solidaires Finances soutient la mobilisation des agents de la filière sociale

Faute d'avoir évalué en temps utile l'importance de ce dossier et les revendications de l'ensemble de la filière, l'Administration est responsable des conséquences que le mouvement engagé fait peser sur l'ensemble des agents et notamment les plus fragilisés.

Non, la résolution du problème de reconnaissance ne se limite pas à l'attribution de quelques points de NBI.

Solidaires Finances n'acceptera aucune tentative de division, aucune manœuvre dilatoire, ni aucun bouc émissaire visant à faire payer aux uns la responsabilité des autres notamment en utilisant les CDAS contre les agents mobilisés.

Solidaires Finances exige :

- **l'ouverture de vraies négociations sur la reconnaissance de leurs métiers ;**
- **des mesures indiciaires qui s'appliquent à tous les agents de la filière sociale.**

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort...

C'est une absolue nécessité !

Un groupe de travail conjoint du comité technique ministériel (CTM) et du Comité National de l'Action Sociale Ministérielle (CNAS) consacré aux orientations de cette dernière s'est réuni le 17 février 2016. Il était présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des ressources humaines adjointe au Secrétariat Général.

Après l'annonce au CTM du 13 octobre 2015, de l'amputation des crédits d'action sociale pour 2016, la multiplication des initiatives des fédérations pour dénoncer ce « **hold up** », à la première rencontre entre les fédérations et Mme BRAUN-LEMAIRE le 5 décembre 2015. Lors de cette première rencontre, il avait été acté de «construire un projet pour la politique d'action sociale et de mettre en place une méthode de travail et de concertation».

Il avait été prévu d'ouvrir un cycle de discussions sur :

- l'orientation de l'action sociale ministérielle ;
- le budget et les prestations ;
- la gouvernance des associations, leur indépendance ;
- la place et le rôle des organisations syndicales dans les associations.

Lors de ce premier groupe de travail, la Directrice a rappelé la nécessité d'engager une discussion avec les fédérations syndicales sur l'action sociale ministérielle et son orientation.

Un état des lieux des prestations est dressé pour dessiner une trajectoire budgétaire et les perspectives. Les travaux devront être achevés fin du premier semestre 2016, les réunions techniques avec la direction du budget ayant commencé, sans que les enveloppes budgétaires soient encore définies.

Elle a réaffirmé que les ministres avaient conscience de l'importance de l'action sociale aux ministères économiques et financiers (MEF).

Après lecture d'un communiqué commun des Fédérations des Finances Solidaires/CGT/FO relatif au Service social (cf.p.4 en effet, les personnels du service social sont les premières victimes de l'accord PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) et du RIFSEEP), la délégation Solidaires Finances, composée de membres du CTM et du CNAS, a tenu à rappeler :

« En nos qualités de membres du CTM et du CNAS de Solidaires Finances, nous tenons à réaffirmer solennellement notre attachement à une action sociale de qualité. Action sociale qui doit prendre en compte tous les besoins des agents, actifs et retraités, de leurs famille dans les domaines du logement, des vacances, des loisirs, de la culture, de la petite enfance, des aides et secours, de la dépendance.

Ce groupe de travail est l'occasion de répéter que notre fédération n'accepte toujours pas la réduction globale du budget de l'action sociale et la suppression de la subvention à l'ALPAF pour 2016 et les conséquences qu'elles entraînent d'ores et déjà sur le niveau des prestations.

Pour la fédération Solidaires Finances, l'action sociale n'est ni un luxe, ni un « confort » c'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens humains et financiers. Son organisation départementale et de proximité et ses prestations ne doivent donc pas être hiérarchisées.

L'action sociale doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents.

Ces besoins sont nombreux et évoluent : perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, garde d'enfants, conséquence de l'absence de revalorisations du point d'indice et des déroulés de carrière… Nous devons donc enrichir les différents dispositifs sans réduire ou remettre en cause ceux qui existent. C'est cela, pour nous, l'enjeu de ce groupe de travail. Nous ne dévierons pas de cette orientation. »

Pour Mme BRAUN-LEMAIRE, c'est la trésorerie largement excédentaire d'ALPAF qui a rendu possible la baisse du budget en 2016. Elle constate qu'au delà, le budget global est en sous consommation.

De fait, cela implique une impérieuse nécessité de trouver des pistes budgétaires sérieuses.

Pour **Solidaires Finances** les propositions ne manquent pas et nous reprochons à Mme BRAUN-LEMAIRE d'être déjà dans une perspective d'un budget en baisse.

Nous avons réaffirmé que l'action sociale est issue du conflit de 1989 (conflit qui a permis également la généralisation des CHS DI) et que pour les agents, dans une période de baisse des rémunérations, de pertes de pouvoir d'achat et de précarisation des emplois, l'action sociale est une nécessité.

Solidaires Finances ne peut admettre la suppression de la subvention à l'ALPAF et estime le discours de Mme BRAUN-LEMAIRE ...INAUDIBLE !

Plus de 25 millions d'euros sont confisqués aux agents, alors que cet argent aurait pu être utilisé pour réserver des logements dans toutes les zones à forte tension immobilière et remplacer les prêts d'ALPAF, comme le prêt aux études, par des aides. Ce montant aurait aussi pu également être utilisé pour effectuer des réservations de places en crèches en nombre très insuffisant.

Le secrétariat général a fait des choix en se gardant bien d'informer les organisations syndicales. Choix que nous ne partageons pas et qui ont abouti à la situation budgétaire catastrophique pour 2016.

Examen des besoins poste par poste

La restauration

77% des agents ont potentiellement accès à une structure de restauration collective et 23% bénéficient du titre restaurant.

On observe une baisse de 14,5% de la fréquentation des restaurants ACRAF entre 2010 et 2015.

Pour **Solidaires Finances** ACRAF ne concerne que Paris ; alors que la problématique restauration concerne l'ensemble du territoire y compris les DOM.

Certes, le budget alloué pour la restauration s'élève à 65 millions d'euros dont 34 M€ pour le titre restaurant comprenant l'avance de 17 M€ de la part « employeur ».

Ces 17 millions sont « repris » sur la paye des agents mais sont reversés au budget général et non à l'action sociale.

Solidaires Finances réitère pour la énième fois qu'un fond de concours soit mis en place pour réintégrer ces sommes dans le budget de l'action sociale.

77% des agents ont accès à la restauration collective mais combien sont-ils réellement à la fréquenter ?

Nous avons dénoncé la fermeture de plus en plus de petites structures de restauration et dénoncé l'absence d'information de la part de l'administration en direction des organisations syndicales.. Silence qui ne permet d'intervenir qu'en amont... souvent trop tard. Fermetures pour lesquelles aucun critère n'est vraiment défini et qui permet toutes les dérives.

- Quels sont les critères de fermeture : moins de 20 agents, moins de 40 agents ?
- Quels sont les motifs de désaffectation des restaurants ?
- Quelle conception le Secrétariat Général et la DGFIP se font-ils du dialogue social ?

Pour **Solidaires Finances** les changements de comportement, d'habitudes alimentaires, mais également la diminution des effectifs, la dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité des repas, le coût jugé trop élevé (surtout pour les agents aux petits indices), peuvent expliquer la désaffectation de la restauration collective. Plutôt que de fermer ces lieux, l'administration ne devrait-elle pas se poser la question suivante : comment faire en sorte que ceux-ci voient leur fréquentation croître ?

Pour **Solidaires Finances**, l'harmonisation tarifaire (5,65 euros en province) n'est qu'un leurre. D'une part parce qu'elle n'est souvent pas appliquée, d'autre part parce que, quand elle l'est, c'est de toutes façons trop élevée.

ACRAF « s'honore » d'avoir réussi en 2015 à conserver son taux de fréquentation en proposant une offre moins coûteuse mais réduite à un « plateau repas » composé d'un plat et d'un périphérique (entrée ou dessert).

Or, ce sont majoritairement les bas indices qui se sont repliés sur cette offre moins coûteuse. Et oui, il y a bien pour certains agents des petites économies à faire en attendant le dégel... du point d'indice...

Pour **Solidaires Finances**, ce sont bien les raisons financières et économiques qui conduisent les agents vers ces offres au rabais. Ceci est contraire aux principes de action sociale et n'est pas acceptable

Solidaires Finances souhaite une remise à plat du dossier Restauration et exige que le dispositif d'harmonisation tarifaire soit entièrement revu.

Le logement

Le Directeur d'ALPAF expose les difficultés à réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Il constate que sur l'Ile de France, les agents ont tendance à déposer des demandes pour Paris intra-muros ou très proche proximité bien qu'ils travaillent en banlieue. Pour ces raisons, il est souvent très difficile de satisfaire leurs demandes.

Le nombre de logements rendus pour inoccupation est en augmentation (147 en 2015, 131 en 2014). Cela concerne assez souvent des logements neufs situés dans «des quartiers agréables» et qui n'ont pas trouvé preneur, comme à Vincennes ou dans la zone Mac Donald (19°) à Paris.

Solidaires Finances demande un bilan très précis des logements rendus sur plusieurs années et demande à avoir connaissance du véritable parc de logements mis à disposition des agents des MEF. Elle s'interroge sur le fait que trop d'agents ne trouvent pas de solution de logement dans des conditions acceptables.

Solidaires Finances estime qu'ALPAF doit mieux communiquer sur ses logements et revendique l'accès du parc de logements ALPAF aux retraités.

Sur les prêts

A l'exception de l'aide à la première installation (API), ALPAF ne consent que des prêts. L'administration ayant décidé que les prêts devaient s'auto-alimenter.

En conséquence, le prêt « étudiant » ne rencontre pas de succès bien que chacun-e connaît les difficultés que représente la prise en charge d'un tel logement pour les parents concernés.

Les agents qui paient déjà le loyer de leur logement ne peuvent plus emprunter car ils dépassent de fait le taux d'endettement de 30% .

Conclusion, c'est pour ces agents la double peine : salaires modestes, capacité d'emprunt nulle auprès d'ALPAF. Alors pour s'en sortir, ils ont recours à des crédits à des taux élevés auprès d'organismes «revolving» peu regardants et se retrouvent ensuite en situation de surendettement.

Cela ne correspond pas à notre sens de l'action sociale. **Celle-ci doit avant tout répondre aux besoins sociaux des agents.**

C'est pourquoi **Solidaires Finances** continue à revendiquer des aides non remboursables pour les agents et en particulier pour l'aide aux études.

Si tel avait été le cas par ailleurs, le budget d'ALPAF aurait été certainement davantage utilisé.

En réponse Mme BRAUN-LEMAIRE annonce un groupe de travail sur le thème du Logement, au mois de mai 2016.

Les aides à la parentalité

Dans le domaine de la petite enfance, le Ministère fait état de 504 réservations de berceaux de crèches, avec une augmentation de l'offre doublée en 6 ans. Il fait remarquer que le budget des aides à la parentalité a augmenté ces dernières années.
Il a été porté à 4,7 M€ en 2015 avec la mise en place du CESU 6/12 ans.

Pour **Solidaires Finances** le nombre de places en crèches (504) est ridiculement bas alors que les MEF veulent se donner en exemple en termes d'égalité professionnelle femmes/hommes.

Une étude du ministère de la fonction publique indique que près de la moitié des fonctionnaires gardent eux-mêmes leur enfant de moins de trois ans.

A **Solidaires Finances** , chacun-e le sait, ce sont davantage les femmes qui ont recours au congé parental et au temps partiel, avec toutes les conséquences sur leur carrière et leur retraite.

Dans le cadre de l'égalité professionnelle hommes/femmes, il est primordial de réserver des places de crèches mais aussi de créer des réseaux spécifiques d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire.

Solidaires Finances est intervenue également sur le CESU 0/6 ans mis en place par la DGAFP et dont les conditions d'accès sont beaucoup plus restrictives que pour le CESU 6/12 ans. Dans les faits 80% des agents des MEF se trouvent exclus du dispositif.

En conséquence, nous avons demandé que le secrétariat général mette en place un dispositif de substitution équivalent aux conditions du CESU 6/12 ans. **C'est possible ! Encore faut-il en avoir la volonté !**

Pour Solidaires Finances, il y a nécessité d'accroître les prestations offertes dans le cadre de l'aide à la parentalité.

Un second groupe de travail permettra d'aborder les sujets liés au secteur vacances-loisirs.

Seront également abordés la gouvernance des associations, le rôle et la place des organisations syndicales au sein des associations.

Solidaires Finances continuera à porter les revendications des agents pour une action sociale de proximité répondant aux besoins de tous les agents.

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

Communiqué interfédéral SOLIDAIRES, CGT, FO Finances
Préalable au GT Ministériel et CNAS « Orientations sociales » du 17 février 2016.

Les métiers de la filière sociale des MEFS doivent être reconnus après des mois voire des années de revendications des ASS et des CTR SS

Lors d'un groupe de travail « Filière sociale » qui s'est déroulé le 10 février 2016, en administration centrale, nos syndicats respectifs au CT AC ont proposé une méthode de concertation en 4 axes. Ce, afin qu'aucun problème de fond lié à l'évolution professionnelle des métiers et corps de cette filière, soulevé depuis des mois, voire des années tant par les Assistants sociaux (ASS) et les Conseillers techniques régionaux de service social (CTR SS) des MEFS ne soit éludé.

Ces axes sont les suivants :

- Examen des conditions d'une véritable reconnaissance professionnelle des ASS et des CTR SS, conformément à la réglementation européenne (possibilités d'évolution de B en A, de A en A+…) ;
- Exploration des passerelles possibles pour les ASS et CT R SS vers des corps et catégories permettant de véritables évolutions de carrière (ex : Attachés ou autres…) ;
- Clarification du rôle des MEFS dans la défense des corps sociaux en CIGEM tant vis-à-vis de la DGAFP (interministériel qui édicte et arbitre les dispositifs applicables) que des ministères sociaux (MAS) qui gèrent ;
- Analyse des limites et effets pervers des mesures proposées par la DRH : NBI pour les ASS plafonnés et amélioration indemnitaire pour les CTR SS.

Ces axes de travail sont seuls à même d'unifier les revendications de l'ensemble de la filière sociale (ASS, CT SS, CASAE).

L'administration s'est contentée de proposer des mesurettes différenciées : NBI pour quelques Assistants sociaux dont il aurait fallu fixer les critères d'attribution et barème indemnitaire amélioré pour les Conseillers techniques de service social (CTR SS).

Ces mesures ne répondent pas aux attentes des personnels concernés qui exigent :

- L'ouverture de véritables négociations sur la reconnaissance de leurs métiers ;
- Des mesures indiciaires qui s'appliquent à tous les agents de la filière.

La non prise en compte de leurs revendications aurait des conséquences lourdes en termes de dégradation du dialogue social spécifique (des actions sont déjà organisées par les collectifs CT SS et ASS) et des conditions de vie et de travail d'une grande partie des agents des MEFs, et dont l'administration porterait l'entière responsabilité.

Nous ne pouvons donc pas laisser cette situation se déliter davantage sans interpeller le Secrétariat Général. Corps interministériels ou pas, ce sujet relève de nos compétences et de nos mandats syndicaux.

C'est pourquoi les fédérations SOLIDAIRES, CGT, FO Finances, souhaitent que des solutions satisfaisantes soient trouvées sur ce dossier d'ici le prochain CTM d'avril.

A défaut, nous n'hésiterons pas à sensibiliser l'ensemble des personnels par tous moyens adaptés en soutien à une filière sociale à laquelle ils sont très attachés.

En réponse

Mme BRAUN-LEMAIRE a indiqué, concernant le service social, qu'il fallait agir vite d'où cette proposition de faire une NBI pour les agents concernés.

Si les organisations syndicales ne sont pas d'accord avec ces « mesurettes » et si elles souhaitent un engagement plus profond, le processus de mise en œuvre sera plus long et renvoie à un débat interministériel avec la DGAFP et les affaires sociales.

Si des besoins et des réflexions plus importants se font sentir, elle n'est pas opposée à rediscuter le dispositif, sachant qu'il n'est pas exclusif d'une démarche vis-à-vis de la DGAFP.

... à suivre...

CNAS du 7 janvier 2016

Compte-rendu

Le CNAS initialement prévu le 3 décembre 2015 s'est réuni le 7 janvier. Il avait été remplacé par une réunion entre les Fédérations des Finances accompagnées des vices-présidents des associations et le secrétariat général accompagné des présidents. Cette réunion faisait suite aux différentes actions menées par les Fédérations depuis l'annonce du CTM du 13 octobre de l'amputation de la subvention ALPAF pour 2016.

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour :

- L'approbation du Procès Verbal du CNAS du 7 juillet 2015 ;
- Le projet de budget de l'action sociale pour 2016 ;
- Les conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 des associations AGRAF (restauration), EPAF (loisirs, vacances) et ALPAF (logement-aides) ;
- La revalorisation des prestations ALPAF ;
- Les mesures ALPAF d'accompagnement des agents de la DGDDI ;
- L'harmonisation tarifaire.

Après lecture de la déclaration liminaire inter-fédérale jointe en annexe, Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des Ressources Humaines et présidente du CNAS, a apporté les précisions suivantes :

- Le CNAS ne se tient que sur une demi journée car il lui avait semblé, après les discussions du 3 décembre avec les fédérations syndicales, que ce CNAS était purement «technique» et avait essentiellement pour but de se prononcer sur le budget et sur les conventions État/associations pour donner, à ces dernières, les moyens de fonctionner.
- La note d'orientation des CDAS ne figure pas à l'ordre du jour.

A titre exceptionnel, il n'y aura pas de note d'orientation pour 2016 compte tenu des discussions à venir sur l'action sociale. Une simple note comportant les éléments budgétaires sera envoyée au CDAS.

- Le calendrier des instances (CNAS, CHSM, CTM) n'est pas encore arrêté. Il faut reconstruire l'agenda ministériel, mettre en place tous les groupes de travail des trois instances et les cycles de discussions prévus pour l'action sociale.
- La circulaire restauration a déjà été distribuée à tous les CDAS ;
- Le cycle de discussions qui sera mis en place aura deux axes : l'avenir de l'action sociale (finalités, évolutions), l'avenir des associations (fonctionnement, gouvernance), et sera ajusté en fonction des éléments contenus dans la déclaration liminaire.

Approbation du PV du 7 juillet 2015

Les fédérations ayant boycotté ce CNAS après lecture d'une déclaration liminaire refusent de prendre part au vote. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité par l'administration.

Les fédérations ont fait remarquer que le secrétariat général devait prendre la mesure d'une déclaration liminaire inter-fédérale, fait rarissime pour être souligné.

Elles ont rappelé leurs ambitions pour l'action sociale et ont réclamé la mise en place de groupes de travail très rapidement, à partir de tous les besoins des agents, et ce, indépendamment des préoccupations budgétaires.

Solidaires Finances s'est une nouvelle fois insurgée contre la non subvention à ALPAF, considérant que c'était un «vol» vis-à-vis des agents au regard des besoins non satisfaits, par exemple les places en crèches.

Projet de budget de l'action sociale pour 2016

Mme BRAUN-LEMAIRE a succinctement présenté le budget 2016, indiquant que sa baisse en Loi de Finances de 30 millions d'euros est due essentiellement à la non-subvention à ALPAF.

Et de préciser qu'ALPAF a, compte tenu de ses réserves, les moyens de fonctionner normalement en 2016. Pour elle, dans un contexte de rigueur, les moyens de l'action sociale sont préservés et la subvention à AGRAF est même augmentée. Elle précise que pour l'avenir, il y aura des priorités à définir. Pour elle, il faut être responsable et réaliste, des besoins sont prioritaires et d'autres le sont moins et le budget est contraint.

Toutes les organisations syndicales ont rétorqué que leur rôle n'est pas d'établir des priorités mais de répondre aux besoins des agents. Elles ont pour objectif de partir des besoins et de faire un vrai chiffrage dans tous les domaines de l'action sociale.

A ce titre, elles exigent des groupes de travail de manière à évaluer ces besoins.

Pour notre part, nous avons démontré le coté pernicieux de la mécanique budgétaire concernant notamment l'action sociale.

Les ministres ont confisqué 26 millions d'euros de subvention à ALPAF alors que les besoins notamment de places en crèches sont criants et en oubliant que sur les 35 M€ dévolus au titre restaurant, 17,5 M€ (la part salariale, celle qu'on vous prélève sur votre salaire) repartaient au budget général.

La restauration

Avec 68 M€, c'est le premier poste de dépenses.

S'il est en augmentation, c'est pour tenir compte du titre restaurant revalorisé en année pleine.

Il intègre la subvention à l'association AGRAF portée en 2016 à 10,85 M€, en augmentation de 1,2 M€.

Solidaires Finances a indiqué que cette augmentation n'était pas un «cadeau» mais était rendue nécessaire pour la pérennité d' AGRAF en raison des déficits récurrents de plus de 1 M€ annuels.

La subvention aux autres structures de restauration (restaurants financiers, restaurants inter-administratifs, restaurants conventionnés) s'élève à 18,2 M€.

3,6 M€ seront affectés au renouvellement des matériels, des mobiliers et à la rénovation des constructions sur différents sites, principalement la rénovation des installations de la cuisine du restaurant financier de Lille et la réfection de l'ESI de Clermont-Ferrand.

280 000 € sont prévus pour la mise en place de la cuisine centrale d'Ivry qui viendra remplacer au 01/09/2016 celle de Palikao.

S'agissant du titre restaurant, 35,32 M€ lui seront affectés, le titre ayant une valeur faciale de 6 € depuis le 1er mars 2015.

Solidaires Finances a de nouveau déploré que, sur cette somme, les agents reversaient un montant global de 17,5 M€ qui ne revenait malheureusement pas au budget de l'action sociale mais au budget général de l'État.

C'est un tour de passe-passe de l'État qui récupère ainsi une somme conséquente sur le budget de l'action sociale, reprenant d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Solidaires Finances a sollicité une fois de plus la mise en place d'un fond de concours.

Réponse de l'administration : trop compliqué !

Solidaires Finances a également demandé des précisions sur les futurs travaux concernant le restaurant parisien de Reuilly géré par AGRAF.

Ce restaurant prévu pour 1 200 couverts est sur-dimensionné, indépendamment de « VIGIPIRATE » qui, depuis un an, gêne actuellement son accès puisqu'il n'est accessible pour les agents ne travaillant pas à Necker que par les passerelles du bâtiment Colbert.

D'après les études menées par AGRAF en termes de fréquentation sur plusieurs années, le restaurant rénové accueillera 750 couverts.

Solidaires Finances s'est exprimée sur la circulaire restauration de la DGFIP communiquée aux services de la DGFIP.

- Il n'y a eu qu'un seul groupe de travail avec la DGFIP ;
- Il n'y a pas eu de réponses formulées aux remarques des organisations syndicales ;
- Aucune réponse n'a été apportée sur le sort des différents agents Berkani employés en restauration et qui ne devraient plus y travailler ;
- Pas d'explication claire donnée sur l'impossibilité d'employer des Berkani en restauration ;
- Pas de réponse sur le nombre et la localisation des structures concernées ;
- La circulaire n'a pas été soumise au CNAS.

Mme BRAUN LEMAIRE a répondu que cette circulaire était évolutive, attendue par les services car elle contient des éléments structurants.
Cette circulaire sera diffusée aux organisations syndicales et sera revue lors du prochain groupe de travail sur la restauration.

Tourisme social

Solidaires Finances a souligné la baisse régulière de la subvention accordée à EPAF avec toutes les conséquences néfastes pour l'association (restriction des séjours, augmentation des prix, pressions de plus en plus fortes sur les gestionnaires …)

Solidaires Finances a réclamé qu'EPAF mette en place des colonies de vacances pour les vacances de la Toussaint.

S'agissant du futur site de la Saline à la Réunion, les informations suivantes ont été données :

- Le permis de construire a été déposé en novembre, en attente de l'accord ;
- Les travaux, qui privilégient les entreprises locales, devraient pouvoir débuter rapidement avec une dépense prévue pour un maximum de 2 millions d'euros ;
- Le permis de construire porte sur 16 « lodges » climatisés dont cinq avec un étage.

EPAF pense pouvoir ouvrir le site en novembre 2016.

Ce site sera ouvert à tous les agents du ministère avec une priorité pour les agents de La Réunion et de Mayotte lors des vacances australes.

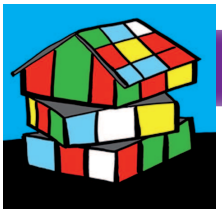

Logement

ALPAF devra faire des prestations cette année sans percevoir la moindre subvention.

Elle devra puiser dans sa trésorerie. ALPAF a désormais pour objectif de maintenir un parc de 10 000 logements sur l'île de France compte tenu des logements dont les droits de réservation arrivent à échéance.

Pour ce faire, ALPAF prévoit de réserver 130 logements par an en île de France et une vingtaine en province.

Avec son parc de logements actuel, ALPAF considère pouvoir loger un agent sur quatre en île de France.

Pour **Solidaires Finances**, c'est une théorie car la réalité est toute autre, ALPAF n'étant pas en mesure de satisfaire toutes les demandes de logement qu'elle reçoit. Il a été également réclamé qu'ALPAF mette en place des aides concernant les travaux d'assainissement en zone rurale.

Solidaires Finances a réclamé que les prêts soient remplacés par des aides sous certaines conditions, de nombreux agents ne pouvant plus emprunter dès lors que leur capacité d'endettement est déjà atteinte soit avec les loyers qu'ils payent, soit avec le remboursement de leurs emprunts à l'acquisition.

La capacité d'ALPAF à réserver des logements dépend des opportunités, ALPAF s'étant fixé une somme maximale de 80 000 euros par logement à Paris.

Aides à la parentalité

Solidaires Finances et la CGT ont déploré qu'aucune place de crèche ne soit prévue pour 2016, les 504 berceaux réservés actuellement étant en nombre nettement insuffisant.

Le Secrétariat Général (SG) indique avoir des difficultés pour attribuer les places de crèche dont il dispose.

Solidaires Finances rejette cet argument car il s'agit d'une mauvaise coordination des services, à de nombreux endroits les demandes restant sans réponse.

Le SG indique que le CESU 6/12 ans rencontre un réel succès avec plus de 3000 demandes.

Si le CESU 6/12 ans est un succès, en revanche, Solidaires Finances demande que le SG mette en place un CESU 0/6 ans dans les mêmes conditions, la Fonction Publique ayant supprimé la 3ème tranche de ce CESU à laquelle 80% des agents des ministères économiques et financiers pouvaient prétendre.

Crédits d'actions locales (CAL)

Ces crédits sont désormais attribués aux CDAS en tenant compte des effectifs de chaque département (enfants, actifs et retraités) selon une clé de répartition où les retraités comptent pour 10% avec un plancher de 16 000€ et des variations plafonnées à +ou - 5%.

Le montant total des CAL ressort à 4 958 878 € (4 985 768 € en 2015) et il est exonéré de la réserve de 8%.

Seulement 17 délégations voient leur CAL augmenter, parfois de manière importante (Paris, nord...) tandis que toutes les autres ont des crédits en baisse.

Les CAL sont quasiment intégralement consommés.

Protection sociale complémentaire

L'Administration a indiqué que les transferts solidaires sur lesquels sont basés la subvention ministérielle diminuent pour des causes multiples (dé-remboursement des médicaments, moins d'enfants, des pathologies lourdes prises à 100% sans intervention de la mutuelle etc.) entraînant de fait un baisse mécanique de la subvention.

Un groupe de travail sera convoqué prochainement sur le référencement et le CNAS sera associé à la réflexion.

Moyens en personnels

Ce projet de budget ne donne aucune vision des emplois dans les délégations.

Mme BRAUN-LEMAIRE n'a pas été en mesure d'indiquer s'il y aurait des suppressions d'emplois en 2016 dans le réseau de l'action sociale et à quelle hauteur, sauf à préciser qu'elle tenait à préserver le réseau et que ces suppressions seraient en nombre réduit.

Aides et secours:

Le montant maximal de l'aide accordée aux agents en difficulté selon avis de l'assistant(e) de service social a été porté en 2015 à 3 000 € (2 000 € auparavant).

Budget prévu pour cette prestation : 3 510 000 €

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet de budget.

Conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 des trois associations

Les nouvelles conventions ont été présentées aux fédérations avec deux points d'achoppement récurrents :

▶ Les loyers de l'immeuble du Valmy mis à la charge des associations ;

▶ Les effectifs des associations.

L'Administration maintient sa décision de facturer les loyers du Valmy aux associations.

S'agissant des loyers qui devaient être révisés, elle a indiqué que les informations seraient données lors du prochain CTM (6 avril). Les associations sont autorisées à quitter l'immeuble du Valmy si elles le souhaitent.

S'agissant des effectifs des associations, contrairement aux conventions précédentes, aucun plafond d'emploi n'est désormais fixé, laissant libre champ à l'administration de supprimer les emplois qu'elle veut et ce, sans aucun arbitrage.

Par ailleurs, l'article 7 de la convention prévoit une communication mensuelle de la part d'ALPAF sur l'état de son activité au Secrétariat Général.

***Solidaires Finances** a exigé que ces informations soient également communiquées mensuellement aux fédérations, membres des conseils de surveillance.*

Solidaires Finances, la CGT, FO et la CFDT ont voté contre les conventions des trois associations. La CFTC/UNSA s'est abstenue.

Revalorisation des prêts et de l'aide à la propriété ALPAF pour les primo-accédants

Ces prêts sont revalorisés de 30% suivant le tableau ci-après :

	Montant maximum ancien	Montant maximum ancien	Montant maximum au 01/01/2016	Montant maximum au 01/01/2016
Aide à la propriété	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
tranche1	6 840,00 €	3 630,00 €	8 460,00 €	4 410,00 €
Tranche 2	4 785,00 €	2 520,00 €	6 090,00 €	3 090,00 €
Prêt immobilier complémentaire	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Tranche 1	17 000,00 €	11 500,00 €	22 000,00 €	15 000,00 €
Tranche 2	13 000,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €	11 000,00 €

Le prêt à l'amélioration de l'habitat est doublé pour les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sous condition d'être effectués par une entreprise agréée :

Prêt à l'amélioration de l'habitat	Montant ancien	Montant au 01/01/2016
Tranche 1	2 400,00 €	4 800,00 €
Tranche 2	1 600,00 €	3 200,00 €

Toutes les fédérations ont voté pour ces mesures

Accompagnement des personnels de la DGDDI

Dans le cadre du protocole DGDDI du 2 mars 2015, il est prévu un dispositif de prestations ALPAF concernant les douaniers mutés ou déplacés suite à restructuration.

Ils pourront bénéficier dans ce cadre de l'aide à la première installation et des aides ou prêts d'accession à la propriété normalement réservés aux primo-accédants.

Solidaires Finances a indiqué être favorable à ce que des aides soient accordées à des agents qui subissent des restructurations et une mobilité forcée.

Mais pour des mesures exceptionnelles, il doit y avoir un budget exceptionnel.

Dans ce cas, ces mesures auraient nécessité un abondement à due concurrence du budget de l'action sociale et d'ALPAF en particulier.

Or, au contraire, le ministre a supprimé la subvention à ALPAF.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** avec la CGT s'est abstenu sur ce dossier.

Harmonisation tarifaire

Les plafonds de l'harmonisation tarifaire concernant la restauration ont été gelés en 2015.
Pour 2016, le SG prévoit de les rehausser de 1%, les portant ainsi de 5,10 € à 5,15 € en Ile de France et de 5,60€ à 5,65€ en province.
Solidaires Finances a fait remarquer que la subvention interministérielle repas calculée par la Fonction Publique n'augmentait pas en 2016 au motif qu'il n'y avait pas d'inflation.
Alors comment le SG pouvait il justifier une augmentation du coût des repas dans de telles conditions?
Par ailleurs, **Solidaires Finances** s'oppose à cette augmentation du fait des pertes cumulées de pouvoir d'achat des agents, du blocage du point d'indice et des rémunérations depuis 2010.
Toutes les fédérations ont voté contre l'augmentation des plafonds d'harmonisation tarifaire.

Questions diverses

Solidaires Finances a demandé à l'Administration à quel stade de réflexion elle était sur le dossier des assistant(e)s de service social et sur les conseillères techniques après leur mouvement de grève et la pétition signée massivement.

Mme BRAUN LEMAIRE en réponse :

▶ *Le RIFSEEP est perçu comme un déclassement. Pour les agents à l'échelon sommital, il y aura un blocage de l'évolution de carrière. Elle est prête à étudier d'autres pistes.*

▶ *Il n'y a pas de pertes de revenus mais une perte de perspective d'ici la mise en place du PPCR en 2018 que vient contrecarrer le RIFSEEP.*

Solidaires Finances a indiqué qu'il suivrait ce dossier et qu'il était exclu que ces agents soient lésés dans cette réforme alors qu'ils attendaient de la reconnaissance pour des carrières qui ont toujours été malmenées.

CNAS du 7 janvier 2016

Déclaration liminaire

Au cours du 2ème semestre 2015, les fédérations syndicales des **Finances Solidaires**, CGT, FO, CFDT et CFTC/UNSA ont boycotté les instances et ont exprimé à diverses reprises les motifs de leur mécontentement.

Elles ont notamment dénoncé la véritable remise en cause de la politique sociale dans les ministères économiques et financiers (MEF) par la baisse de 30 millions d'€ des crédits dédiés à l'action sociale pour 2016.

Lors de notre rencontre du 3 décembre dernier, elles ont réclamé des discussions sur l'avenir de l'action sociale au sein des MEF, son financement ainsi que sur l'avenir et le fonctionnement des trois associations ALPAF, EPAF et AGRAF.

A ce jour, aucun calendrier de concertation n'a été proposé aux fédérations.

Aujourd'hui, les fédérations, attachées à un action sociale de haut niveau, exigent l'ouverture d'un cycle de discussions portant sur :

- ▶ Un état des lieux de l'action sociale ministérielle en fonction de besoins en concertation avec les organisations syndicales sur l'ensemble du périmètre de l'action sociale.
- ▶ Un budget alloué aux politiques sociales correspondant aux besoins exprimés.
- ▶ les associations : leur gouvernance, leur autonomie, les droits et garanties des personnels y exerçant
- ▶ le dialogue social tant au sein des assemblées générales des associations que des conseils de surveillance.
- ▶ Le dialogue social avec le service DRH3 à tous niveaux.
- ▶ La diffusion de l'information au niveau des représentants des personnels

Par ailleurs, **nous tenons à dénoncer** l'attitude de la DGFIP qui semble avoir décidé unilatéralement de la fermeture de petites structures de restauration.

C'est pourquoi **nous exigeons** qu'un groupe de travail consacré à la restauration soit convoqué de toute urgence.

La nouvelle circulaire concernant les RIA n'a pas été communiquée aux fédérations.

Quant à la circulaire de la DGFIP sur la restauration financière, aucun nouveau groupe de travail n'a eu lieu et elle n'a toujours pas été présentée au CNAS alors qu'elle est lourde de conséquences et déjà mise en application.

Croyez vous que cette attitude relève d'un bon dialogue social ?

Nous notons également que la note d'orientation pour 2016 de l'action sociale ne figure pas parmi les documents à l'appui de ce CNAS.

Cette note n'aurait-elle plus cours ?

Mais peut-être estimez-vous que les organisations syndicales n'ont pas à en avoir connaissance et encore moins à la discuter ?

Nous attendons vos explications sur ce point.

Nous déplorons également que le CNAS ne se tienne que sur une demi-journée, ce qui n'augure pas d'un dialogue social de qualité.

Enfin, la situation des assistants de service social avec la mise en place du RIFSEEP nous préoccupe au plus haut point mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

L'ordre du jour de ce CNAS porte en particulier sur le projet de budget de l'action sociale pour 2016.

Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, CFTC/UNSA refusent de cautionner un tel budget qui consacre pour la première fois aux MEF la réduction drastique des moyens alloués à l'action sociale.

Ce budget est une marque de mépris et une provocation à l'égard de tous les agents des MEF qui subissent par ailleurs la baisse de leur pouvoir d'achat et de leurs rémunération et qui doivent faire face à des suppressions massive d'effectifs et à des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Les Fédérations réaffirment leur attachement à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui réponde aux attentes des agents.

Elles réaffirment également leur volonté de garantir l'Action Sociale comme une priorité des politiques ministérielles.

En direct des associations

PRESTATIONS 2016 : LES NOUVEAUTÉS

La baisse drastique du budget de l'action sociale de 30 millions d'euros en 2016 ne peut que fragiliser à terme les associations qui délivrent les prestations (AGRAF pour la restauration parisienne, ALPAF pour le logement et les aides et prêts, EPAF pour le tourisme social), mais aussi les prestations de toute nature dispensées directement par la Sous Direction de l'Action Sociale et des conditions de travail (restauration collective en province, les crèches, l'aide à la petite enfance….).

AGRAF

Hausse des tarifs de 0,50 % pour toutes les tranches de la grille, effets au 1er janvier 2016, le café augmente de 10%, les tarifs appliqués aux invités extérieurs et aux personnels conventionnés de 4,21 %. Les suppléments sont au même prix qu'en 2015.

Après une année de gel, le plafond de l'harmonisation tarifaire est revalorisé de 1%. La politique d'harmonisation tarifaire permet d'offrir à chaque agent, quel que soit le restaurant qu'il fréquente, AGRAF ou autre, un repas à un tarif qui, en moyenne, n'excède pas un reste à charge appelé « plafond d'harmonisation tarifaire ». Pour l'année 2016, lesdits plafonds s'élèvent à 5,15 euros en IDF et à 5,65 euros en province et la subvention interministérielle repas reste fixée à 1,22 euros (comme en 2015).

Au plus tard au 1er juillet 2016, la cuisine centrale de Palikao, qui alimente les restaurants satellites AGRAF, sera fermée et transférée sur le site d'IVRY, en devenant immédiatement opérationnelle. Des travaux seront effectués sur le site d'IVRY entraînant une fermeture du restaurant pendant une semaine au mois d'avril 2016.

ALPAF

Le parc de logement social ministériel s'élève à 11 093 logements au 31 décembre 2015 dont 9 528 en IDF. Pour l'année 2016, il est prévu la livraison de 130 logements en Ile-de-France et une vingtaine en Province.

S'agissant des aides et prêts, à compter du 1er janvier 2016, les demandes doivent être directement envoyées à ALPAF et non plus être transmises par l'intermédiaire des délégations des services sociaux ou des correspondants sociaux pour Paris, les délégations continuant à avoir un rôle de conseil et d'assistance en la matière.

S'agissant de l'accession à la propriété pour les primo-accédants, les montants alloués au titre du prêt immobilier complémentaire et de l'aide à la propriété sont revalorisés à compter du 1er janvier 2016 selon le tableau ci-après : (les zones géographiques sont revues selon le dispositif de la loi « ALUR »)

ALPAF

	Montants maximum ANCIENS		Montants maximum au 1er janvier 2016	
Aide à la propriété	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Tranche 1	6 840 euros	3 630 euros	8 460 euros	4 410 euros
Tranche 2	4 785 euros	2 520 euros	6 090 euros	3 090 euros
Prêt immobilier complémentaire	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Tranche 1	17 000 euros	11 500 euros	22 000 euros	15 000 euros
Tranche 2	13 000 euros	8 500 euros	17 000 euros	11 000 euros

S'agissant de l'amélioration de l'habitat, le montant alloué au titre de prêt amélioration de l'habitat est doublé pour les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, **sous condition d'être effectués par une entreprise agréée RGE** (Reconnue Garant de l'Environnement) :

Prêt amélioration de l'habitat	Montants anciens	Montants au 1er janvier 2016
Tranche 1	2 400 €	4 800 €
Tranche 2	1 600 €	3 200 €

Ces prestations sont ouvertes aux agents actifs et retraités.

EPAF

Vacances familles

Une procédure simplifiée d'inscription (système déclaratif), gratuité de l'hébergement pour les enfants de moins de deux ans, rendre plus attractive la montagne l'été par la généralisation du tarif moyenne saison et, selon certaines périodes, pour toutes les résidences hôtelières, une offre aux grands parents finances d'être accompagnés par leurs petits enfants de moins de dix ans avec des réductions de tarif (30%). Des séjours à thème pourront être organisés sur le site de **Vendres**. Ouverture en principe prévue du site de **La Saline à la Réunion** en fin d'année 2016.

Vacances enfants

un certain nombre de colos sont réinternalisées, notamment en hiver (47 centres dont 21 EPAF). Pour les vacances de Printemps, des offres de proximité sont proposées.
Pour l'été, la durée des séjours est de 19 jours et pour les 4/11 ans des séjours de 9 jours sont proposés. EPAF propose, pour la première fois, des séjours de prérentrée pendant la dernière semaine du mois d'aout.
Egalement pour la première fois, en 2016, des séjours de formation BAFA sont organisés et des destinations lointaines « dernières colos » sont proposées.

AUTRES PRESTATIONS

Aides et secours aux personnes en difficultés

Le niveau des crédits alloués à ces prestations est identique à celui de 2015, après une forte augmentation, entre 2014 et 2015, résultant de la revalorisation du montant maximum des aides pécuniaires de 2 000 à 3 000 euros.

Aides à la parentalité

Les crédits d'actions locales mis en œuvre par les CDAS sont exonérés de la réserve de précaution, (laquelle, pour mémoire, est de 8%), et prennent en compte les effectifs actualisés dans les départements. Ces crédits, présentés au CNAS, s'élèvent globalement à 4 958 878 euros dans le projet de budget pour 2016 et sont en légère diminution.

Les crédits d'action locale

Cette prestation d'aide à la garde d'enfants 6/12 ans, expérimentée en 2015 dans quelques départements, est généralisée en 2016 sur tout le territoire. Le nombre de places en crèches se maintient à 504.